

9ème degré

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital social de 1 000 euros

Siège social : 250 rue du Faubourg Saint-Antoine 75012 PARIS

940 064 850 RCS PARIS

Procès-verbal des décisions de l'associée unique du 1er juin 2026

Le 1er juin 2026, à 10h00, au siège social de la société,

Madame Juliette Bron, associée unique de la société 9ème degré, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 euros, ayant son siège social au 250 rue du Faubourg Saint-Antoine 75012 PARIS et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 940 064 850, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Elle a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Transformation de la Société en société à responsabilité limitée à associé unique et fin des fonctions de la Présidente ;
- Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;
- Nomination de la Gérante ;
- Décision de principe sur le droit à rémunération de la Gérante ;
- Choix du régime fiscal applicable à la Société sous sa nouvelle forme ;
- Maintien de la durée de l'exercice comptable en cours ;
- Constatation de la réalisation définitive de la transformation ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision

L'associée unique décide, en application des articles L. 225-243 à L. 225-245 du Code de commerce, de transformer la Société en société à responsabilité limitée à associé unique, sans

création d'une nouvelle personne morale, avec maintien de la durée, de l'objet et du siège social.

Cette transformation met fin aux fonctions de Madame Juliette Bron en sa qualité de Présidente de la Société à compter de ce jour.

Deuxième décision

L'associée unique, en conséquence de la décision de transformation de la Société en société à responsabilité limitée à associé unique adoptée sous la décision précédente, adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme.

Troisième décision

L'associée unique nomme en qualité de Gérante de la Société, pour une durée indéterminée :
Madame Juliette Bron, demeurant 250 rue du Faubourg Saint-Antoine 75012 PARIS.

La nommée exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires, et aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs. Elle déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié et affirme n'exercer aucune fonction et n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire l'exercice de ce mandat.

Quatrième décision

L'associée unique décide que la Gérante aura droit à une rémunération dont le montant sera fixé ultérieurement.

Cinquième décision

L'associée unique décide d'opter pour le régime fiscal de l'Impôt sur les Sociétés (IS) pour la Société sous sa nouvelle forme.

Sixième décision

L'associée unique décide que la durée de l'exercice en cours qui sera clos le 31 décembre 2026, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à associé unique.

Les comptes de cet exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions fixées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

La Gérante présentera à l'associée unique qui statuera sur ces comptes, le rapport relatif à l'exécution de son mandat pendant la période courue du premier jour dudit exercice jusqu'au jour de la transformation.

Ce rapport sera communiqué à l'associée unique dans les conditions fixées par la loi et les nouveaux statuts.

Septième décision

L'associée unique constate que la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à associé unique est définitivement réalisée à compter du 1er juin 2026.

Huitième décision

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

Juliette BRON